

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BEAUSSET PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'espace Azur, Esplanade Charles de Gaulle au Beausset, sous la présidence de Monsieur Edouard FRIEDLER, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Étaient présent(e) s : Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Ludivine CORTY – Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alexandra LOTHMANN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Michel BAYARD – Olivier CROUZIER – Laurence BOUSAHLA – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT – Clivy RIDE VALADY

- Arrivée de Mme Alexandra LOTHMANN à 18h10 après le vote du Secrétaire de séance, après le vote du Procès-verbal du Conseil Municipal du 09/02/2023 et avant le vote du point n°2 (report du point n°1 en attendant l'arrivée de Mme HORNUNG, rapporteur).
- Arrivée de Mme Clivy RIDE VALADY à 18h15 après le vote du Secrétaire de séance, après le vote du Procès-verbal du Conseil Municipal du 09/02/2023, après le vote du point n°2 et avant le vote du point n°3 (report du point n°1 en attendant l'arrivée de Mme HORNUNG, rapporteur).
- Arrivée de Mme Sandrine HORNUNG à 18h17 après le vote du Secrétaire de séance, après le vote du Procès-verbal du Conseil Municipal du 09/02/2023, après le vote du point n°2 et avant le vote du point n°3 (report du point n°1 en attendant son arrivée).

Étaient représenté(e)s : Hervé THEBAULT représenté par Ludivine CORTY – Marie VIDAL MICHEL représentée par Alain LEMOINE – Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN – Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO – Rachida AMAR représentée par Sandrine HORNUNG – Claude ALIMÍ représenté par Michèle SALLES – Philippe MARCO représenté par Laurence BOUSAHLA

Était absent, non représenté : Richard CAMUS

Monsieur le Maire : « Bonsoir à toutes et à tous. L'ordre du jour est assez chargé. Je vais procéder à l'appel.

Le quorum est atteint »

A - Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose Madame Claude BLOIS comme secrétaire de séance.

Vote :

Adopté -> 23

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Ludivine CORTY – Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Michel BAYARD – Olivier CROUZIER – Laurence BOUSAHLA – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT – Hervé THEBAULT représenté par Ludivine CORTY – Marie VIDAL MICHEL représentée par Alain LEMOINE – Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO – Rachida AMAR représentée par Sandrine

HORNUNG – Claude ALIMI représenté par Michèle SALLES – Philippe MARCO représenté par Laurence BOUSAHLA

Absents, non représentés -> 6

Richard CAMUS – Alexandra LOTHMANN – Sandrine HORNUNG – Clivy RIDE VALADY - Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN - Rachida AMAR représentée par Sandrine HORNUNG

B - Approbation du procès-verbal de la séance du 09 février 2023

Monsieur le Maire : « Le procès-verbal de 9 février 2023 appelle-t-il des remarques ? Non, je vais vous demander son approbation ».

Vote :

Adopté -> 23

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Laurent CAULET – Claude BLOIS - Bruno VADON – Ludivine CORTY - Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Michel BAYARD – Olivier CROUZIER – Laurence BOUSAHLA - Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Hervé THEBAULT représenté par Ludivine CORTY - Marie VIDAL MICHEL représentée par Alain LEMOINE – Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO – Rachida AMAR représentée par Sandrine HORNUNG – Claude ALIMI représenté par Michèle SALLES – Philippe MARCO représenté par Laurence BOUSAHLA

Absents, non représentés -> 6

Richard CAMUS – Alexandra LOTHMANN – Sandrine HORNUNG – Clivy RIDE VALADY - Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN - Rachida AMAR représentée par Sandrine HORNUNG

Monsieur le Maire : « Nous allons rentrer dans le vif du sujet.

Comme d'habitude et avant l'ordre du jour, je vais vous donner quelques informations. Le projet de revitalisation de Petites Villes de Demain.

Pour l'espace Mistral

Suite au lancement du marché de maîtrise d'œuvre (le 26 janvier), nous avons eu la satisfaction d'avoir 38 dossiers. L'analyse des candidatures est réalisée par la SPL qui nous a accompagné jusqu'à présent.

Une 1^{ère} réunion se tiendra le 21 mars prochain qui est destinée à la présentation du rapport d'analyse des candidatures et la commission du 23 mars qui se tiendra en présence des élus (date à réserver par les élus qui participent à cette commission).

Vous savez que nous sommes extrêmement contraints puisque le défi est de pouvoir donner le 1^{er} coup de pioche en 2023.

L'étude pré-op Opah, je rappelle que c'est une étude sur l'habitat avec un objectif de réhabilitation de l'habitat. Un comité de pilotage a eu lieu le 14 mars où on a eu une restitution du diagnostic et je rappelle que le périmètre retenu est d'à peu près celui du centre ancien, avec la 1^{ère} couronne de lotissement et en excluant le vallon des vignes, qui est récent.

Dans le cadre de l'étude pour l'aménagement de l'Esplanade de Gaulle, les choses avancent. On a eu un retour du CAUE qui nous a présenté 3 scénarios pour l'esplanade et manifestement, les participants, à l'unanimité, ont validé le scénario n°3. Sans rentrer dans les détails, il y aura une restitution de l'étude le 28 mars et ensuite on passera vers une phase de consultation de la population.

Enfin, l'étude relative au schéma de circulation, de stationnement et de déplacement doux que nous avons commandé au CEREMA, prévoit une rencontre entre le CEREMA et la CAUE pour que le CEREMA puisse entendre les modifications éventuelles de projet de circulation et de stationnement liées au réaménagement de la place De Gaulle.

Le lancement de l'opération « éco défi » est fait. On en a longuement parlé la dernière fois. Le renouvellement de l'opération « mon projet d'entreprise » que nous allons vous resoumettre. C'est une opération de coaching pour les commerçants et artisans dans le cadre de Petites Villes de Demain.

L'application « Mon Beausset », à notre grande satisfaction grandit tous les mois. On pense qu'elle correspond à un besoin et en moyenne, nous avons plus de 70 personnes qui ont téléchargé l'application et actuellement, nous en sommes à 1913. Ce sont les informations que je souhaitais vous donner.

J'ai des informations détaillées sur la liste des commerçants qui vont participer à nouveau à l'opération « Mon projet d'entreprise ». Sans vous donner la liste, je peux vous dire qu'il y aura un diagnostic personnalisé, réalisé par la Chambre de Commerces et d'Industrie et des ateliers de formation comme « j'anime mon point de vente pour fidéliser ma clientèle » et « j'améliore l'aménagement de ma vitrine et de ma boutique pour donner aux passants l'envie d'entrer et ainsi augmenter mes ventes ». 9 commerçants sur 12 ont choisi d'être accompagnés sur le merchandising avec valorisation des produits et des vitrines. Sur les 12, 5 ont souhaité aller plus loin dans leur projet avec investissement dans le matériel et la communication.

Nous allons passer à l'ordre du jour.

Pour le 1^{er} point, Sandrine HORNING n'étant pas encore arrivée, je vous propose de repousser ce point plus tard dans l'ordre du jour et de passer au Compte de Gestion et au Compte Administratif que je vais essayer de rendre le moins indigeste possible mais les chiffres restent les chiffres.

2. Concordance du Compte de Gestion 2022 - Commune – Rapporteur Monsieur le Maire (Annexe)

Monsieur le Maire : « Pas de grande discussion si ce n'est de constater que la DGFIP a émis un Compte de Gestion qui est conforme au Compte Administratif de la commune. Peut-être soulignez que la commune du Beausset a été la 1^{ère} à soumettre le Compte de Gestion et qu'il n'a eu aucune remarque du Trésor Public.

Le Compte de Gestion, contrairement au Compte Administratif, ne tient pas compte des restes à réaliser. En recettes, vous l'avez sous les yeux, 2 985 000, je ne donnerai ni les euros ni les centimes si vous m'y autorisez. En fonctionnement, 10 533 000 ce qui fait un total des sections de 13 518 000.

En dépenses, 2 798 000 pour l'investissement et 9 814 000 pour le fonctionnement ce qui fait un total de 12 613 000.

Et un résultat de l'exercice de 905 161€.

Le résultat de clôture de 2021, si vous vous en rappelez, présentait un besoin de financement de 305 000 €.

Vous avez la part de l'investissement 2021 qui avait été réservé à l'investissement, était de 923 000 € et le résultat de clôture de l'année 2022, en investissement, un besoin de 118 000 € bien que nous ayons été excédentaires en 2022. En fonctionnement, 2 456 000 € et donc total des sections 2 337 000 €.

Je pense que l'on rentrera dans le détail de tous ces chiffres dans le Compte Administratif. Je vais vous demander de considérer qu'ils sont identiques à ceux du Compte Administratif 2022 établi par l'ordinateur et de constater la concordance du Compte de Gestion de la commune adressé pour 2022 par le comptable avec le Compte Administratif ».

Vote :

Adopté -> 25

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Ludivine CORTY – Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alexandra LOTHMANN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Michel BAYARD – Olivier CROUZIER – Hervé THEBAULT représenté par Ludivine CORTY – Marie VIDAL MICHEL représentée par Alain LEMOINE – Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN – Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO représenté par Laurence BOUSAHLA – Claude ALIMI représenté par Michèle SALLES

Absents, non représenté (e)s -> 4

Richard CAMUS - Clivy RIDE VALADY - Sandrine HORNUNG - Rachida AMAR représentée par Sandrine HORNUNG

Monsieur le Maire : « Nous allons maintenant rentrer dans le vif du sujet. Comme vous le savez, je ne pourrai pas participer au vote sur le Compte Administratif, je vous propose d'élire comme Présidente de séance, Mme Danielle SERRES, 1^{ère} Adjointe».

Vote :**Adopté -> 28**

Edouard FRIEDLER - Danielle SERRES - Laurent CAULET - Claude BLOIS - Bruno VADON - Sandrine HORNUNG - Ludivine CORTY - Marc RAMUS - Alain LEMOINE - Fabien BAUDINO - Patricia LOMBARDO - Alexandra LOTHMANN - Raphael FIORUCCI - Cathy CANDAU - Michel BAYARD - Olivier CROUZIER - Laurence BOUSAHLA - Michèle SALLES - Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Clivy RIDE VALADY - Hervé THEBAULT représenté par Ludivine CORTY - Marie VIDAL MICHEL représentée par Alain LEMOINE - Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN - Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO - Rachida AMAR représentée par Sandrine HORNUNG - Claude ALIMI représenté par Michèle SALLES - Philippe MARCO représenté par Laurence BOUSAHLA

Absent, non représenté -> 1

Richard CAMUS

3B. Compte Administratif 2022 - Commune - Rapporteur Monsieur le Maire (Annexes 1 et 2)

Monsieur le Maire : « Vous sous les yeux les éléments que je vais rappeler.

Section de fonctionnement :	Dépenses	:	9 814 912,75
	Recettes	:	12 271 557,44
Résultat de fonctionnement :	Excédent	:	2 456 644,69
Section d'investissement :	Dépenses	:	3 103 858,90
	Recettes	:	2 985 045,19
Un besoin de financement de		:	118 813,71
Pour un résultat cumulé en excédent		:	2 337 830,98

Malgré le contexte particulièrement difficile lié à la guerre en Ukraine qui a entraîné l'envolée du prix de l'énergie et une inflation inconnue depuis des années, nous constatons que l'augmentation de nos dépenses de fonctionnement s'élève à 4,8% soit en dessous de l'inflation.

Le chapitre 011, nos charges courantes, sont les dépenses qui permettent aux services de fonctionner. La hausse est de 8,04%.

Vous avez dans le rapport qui vous a été remis, un état exhaustif des 53 sous chapitres qui ont été réalisés par les services financiers. Vous pourrez ainsi connaître d'où provient l'augmentation de ce chapitre. Je souligne qu'il s'agit d'un véritable travail de Bénédictins. Je vous laisse le soin de l'examiner.

Bien entendu, je ne vais pas développer les 53 items, mais je constate, et ce n'est pas une surprise, que les augmentations proviennent surtout du coût de l'énergie et des « télécom » puisqu'il y a des abonnements à la fibre qui sont beaucoup plus onéreux. Il faut noter que nos consommations en énergie diminuent partout, mais que les factures augmentent de manière conséquente. J'en profite pour souligner l'implication des services et des utilisateurs extérieurs qui ont fait preuve de responsabilité et qui nous ont permis de diminuer nos consommations.

Je vais m'attarder sur ce 011 sur 2 sous comptes car ils intéressent plus particulièrement les parents. Il s'agit du 60623 et 6288.

Le 60623, concerne le coût des repas. Nous avons établi, avec précision, le coût des repas servis à la cantine. Il y a le détail entre la masse salariale, l'alimentation, l'amortissement, les contrôles etc. Le coût du repas s'établit à 10,14 € et il était intéressant de faire cette analyse. Le budget communal finance 6,67 € par repas soit les 2 tiers. Les familles les plus aisées sont financées à près de 50% et les plus défavorisées à près de 80%. Il y a un étalement entre ces 2 extrêmes.

Le compte 6288 donnera aussi le détail du coût des ALSH c'est-à-dire des activités de loisirs sans hébergement. Nous avons le club ado, le club Découverte et les petits baigneurs. Il est encore bon de rappeler que les familles assument 29 % des dépenses, la CAF 24% et le reste à la charge de la commune pour 47%. J'insiste sur le fait que la CAF va conditionner son aide à l'application du taux d'effort, c'est-à-dire qu'elle souhaite que chaque famille paie le même pourcentage de ses revenus. Jusqu'à présent, le taux d'effort était inversé. Les familles les plus défavorisées avaient un taux d'effort supérieur aux familles les plus aisées. Ce n'était pas une mauvaise intention de nos prédécesseurs mais comme on ne regardait pas le taux d'effort, on avait que des chiffres bruts et il semblait que l'étalement des coûts était naturel.

Puisque je me suis focalisé cette fois-ci sur ce que la commune apporte aux parents, un enfant, en moyenne, qui fréquente le CLSH (le centre de loisirs sans hébergement de l'Odel) revient pour la commune à 1036 €.

Vous avez sur ce tableau le détail. Le total pour les accueils de loisirs sans hébergement est de 67 000 € avec une participation des familles pour 19 000 €, la CAF pour 16 000 € et le reste est à la charge de la commune et vous avez la charge du personnel, la charge des sorties et lorsque nous avons demandé des augmentations de coût, c'était tout simplement pour que les sorties aient un sens et que nos centres de loisirs continuent à être attractif. Le compte 65 est en hausse de 6,57%. C'est un compte de charges de gestion courante qui comprend les indemnités des élus, leurs cotisations sociales, les missions. Il comprend aussi les brevets et licences informatiques, les subventions aux associations, le CCAS et le caisse des écoles. C'est un peu fourre-tout. Ce n'est pas moi qui ai fait la nomenclature. Lorsque l'on voit cette augmentation de 6.57 %, je pensais qu'il était utile de le détailler puisqu'on se retrouve au-dessus de l'inflation. Ca se décompose de la manière suivante :

- les brevets et licences informatiques + 42%
- pour les élus (indemnités, formation, cotisations sociales) +2,84%
- les subventions aux associations en diminution de 23% mais en augmentation à périmètre constant puisque l'an dernier, nous avons une subvention exceptionnelle pour l'association des commerçants pour 20 000 € pour le site de e-commerce et l'école de musique avait renoncé à une subvention.

Le 042 représente l'amortissement de nos investissements ; ils ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie.

Le 012, concerne les charges de personnels et je vais laisser la parole à M. l'Adjoint aux Ressources Humaines .

Marc Ramus : « Pour les charges de personnel, le 012. C'est un poste qui a évolué de 1.96% sur l'année 2022, ce qui est un très bon résultat. La masse brute totale étant de 5 460 000€. Cette masse a été impactée par 3 réformes qui ont toutes été dans le même sens c'est-à-dire l'augmentation de la masse salariale au cours de l'année 2022.

La 1^{ère} réforme est l'évolution en juillet du point d'indice qui a subi une augmentation de 3.5%, l'évolution du SMIC aussi qui nous a obligé à recaler un certain nombre d'indices les plus bas. Vous savez que l'on ne peut pas payer un agent en-dessous du SMIC, ce qui nous oblige de changer son indice et aussi l'avancement d'échelon de 1 an qui a été décidé par le gouvernement pour les catégories B et C. Le poids des charges de personnel conformément au ratio de la finance publique se mesure en masse nette après remboursement des traitements ou charges sociales. La masse nette 2022 atteint 5 124 000 € représentant 54.41% des dépenses réelles totales mais ne sont pas imputées sur ce montant les atténuations de charges et les participations de l'état sur les frais de personnel recruté dans le cadre de Petites Villes de Demain ou de la Médiathèque ce qui représente un montant de 94 394 €. Les recettes venant en déduction de la masse salariale brute pour 2022 sont de 429 884 €. C'est cette masse salariale nette qui est réellement supportée par

le budget qui est de 5 029 000 € soit 53.4 % des dépenses réelles de fonctionnement. Le ratio, en nombre d'habitants, de cette masse salariale est de 502 € par habitant alors que le ratio départemental est plus élevé. En 2021, il était de 699 €, le ratio de la Région était de 657 € et au niveau national de 653 €. Nous sommes en dessous ce qui est un signe de bonne gestion en tout cas de maîtrise de l'évolution de la masse salariale. C'est un gage de bonne gestion.

Sur l'évolution des effectifs, la stabilisation de cette masse salariale reste un enjeu majeur en termes de politique Ressources Humaines mais il est illusoire de n'aborder cette stabilisation, ce contrôle de la masse salariale uniquement sous l'angle de la limitation des recrutements. Il faut repenser nos organisations afin d'optimiser au mieux les ressources dont nous disposons.

Il y a 3 points, par rapport à cette organisation, qui évoluent tous les ans. Nous accompagnons les agents vers une montée en compétences, leur permettre de disposer d'outils plus performants. La gestion des effectifs et des parcours professionnels est au cœur de la politique RH qui est centrée sur la validation du plan de formation de la commune qui court de 2022 à 2026. Ce plan de formation a été présenté en CST cette année. Il a également été mis en place depuis 2 ans un dispositif préparatoire au reclassement qui a été soumis à signature dans la cadre d'une convention avec le Centre de Gestion. Exemple d'un agent qui, inapte à ses précédentes fonctions, a pu grâce à ce PPR à servir les administrés en étant accompagné, de façon personnalisée, vers un nouveau poste et donc de nouvelles compétences. C'est une mesure de maintien dans l'emploi qui a permis l'économie d'un poste d'un non titulaire.

Les 3 réformes, dont j'ai parlé, qui ont été impactantes sur la masse salariale, ont en grande partie été absorbées grâce au recrutement différé, grâce à une mutation imprévue en cours d'année, un remplacement d'agent titulaire par des agents contractuels et un certain nombre d'aléas de santé qui ont conduit à de passages en termes de salaire à des ½ traitement ce qui explique aussi cette relative augmentation de la masse salariale. Voilà en synthèse ce que je pouvais dire sur ce chapitre 12 de 2022 ».

Monsieur le Maire : « On va passer maintenant aux recettes de fonctionnement qui malheureusement ne représentant pas les mêmes taux.

On ne va pas trop rentrer dans le détail. Impôts et taxes qui sont nos principales ressources ont augmenté de 3.49%. Vous avez les dotations, les revenus du patrimoine, les atténuations des charges qui sont les remboursements de notre assurance pour les personnels absents et l'aide de l'état pour les emplois aidés. On va voir que pour 2023, les emplois aidés vont être un vague souvenir. Les produits exceptionnels sont des astreintes d'urbanisme, des sinistres remboursés. On a aussi des amortissements de subventions d'investissement qui sont en dépenses d'investissement et qu'on retrouve en recette de fonctionnement et reprise de l'excédent de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 1,49% donc bien en-dessous de l'inflation. Le résultat du fonctionnement s'établit à 2 456 000 € en recul de 7.69 %. Vous avez le détail des ressources : Les contributions directes, les autres impôts, les attributions de compensation de l'agglomération etc.

Je voudrai arriver à l'analyse des équilibres fondamentaux 2020-2022.

Notre Capacité d'Autofinancement est un critère extrêmement important. Vous avez la CAF brute et son évolution. Notre capacité d'autofinancement brute, à la fin 2022, est de 1 088 235 €, certes en baisse de 15,72%, mais je rappelle qu'en 2019, nous avons trouvé une CAF brute de 983 783€. Malgré la baisse que nous avons subie cette année, nous l'avons quand même augmenté, par rapport à ce que l'on a trouvé en arrivant, de 10,6% alors qu'à l'époque le contexte était plus favorable.

Nous allons passer à l'investissement maintenant. Le tableau est en 2 parties afin qu'il reste visible. La 1^{ère} partie sont les dépenses d'investissement. On a 2 301 102 € de mandats émis et 1 341 000 € de restes à réaliser. Je précise que les restes à réaliser sont des opérations engagées. L'argent est bloqué même si la réalisation n'a pas encore eu lieu. On arrive à un taux de réalisation budgétaire de 91.5% qui est excellent. Les dépenses financières, remboursement de prêts, présentent une petite différence. Il n'y a pas de banque qui nous ont fait cadeau mais on avait prévu une partie de la taxe d'aménagement

qui devait être reversée à l'EPCI et cela n'a pas été fait mais ce sera fait cette année. On ne l'aura pas déboursé en 2022.

Vous avez le total des dépenses réelles pour 4 060 000 € et une réalisation budgétaire de presque 92%. Les opérations d'ordre sont de 2 types : c'est l'amortissement des subventions d'équipement et des amortissements patrimoniaux car lorsque l'on récupère pour 1 € symbolique un bout de terrain qui en fait en vaut 1 000 €, il faut mettre les 1 000 € et non 1 € en opération d'ordre.

Le total des dépenses d'investissement 4 140 000 € et il a fallu inclure le solde d'exécution reporté puisqu'en 2021, on avait un besoin en financement de 305 000 €.

On arrive aux recettes. Les recettes d'investissement : les subventions, l'emprunt, le retour de TVA, la taxe d'aménagement, le besoin en financement de 118 000 € que j'ai évoqué tout à l'heure, un besoin en financement pour les restes à réaliser de 654 000 € et on arrive à un besoin de 772 000 €.

On va passer à l'encours de la dette et on fera le bilan des réalisations 2022.

Vous avez l'encours de la dette, sans commentaire. Vous avez l'échéance annuelle de remboursement 2019 qui s'élevait à 643 000 €, qui est la plus élevée. Pour nous, c'est un peu un repère et ne pas dépasser cette échéance de 2019. Vous voyez qu'elle a diminué régulièrement en 2022 et qu'actuellement, l'encours de la dette est de 4 441 000 € mais je reviendrai sur la qualité de cette dette.

On va parler des investissements réalisés en 2022 et je laisse la parole à Fabien BAUDINO qui est chargé des investissements des travaux »

Fabien BAUDINO : « Les dépenses d'investissement brutes en 2022 se sont élevées à 3 642 937 € soit une évolution par rapport à 2021 de 24.66%.

Dans ces 3 642 937 €, il y a les 2 301 102 € de mandats et les 1 341 845 € de restes à réaliser. Vous disposez du détail par opération dans le Compte Administratif 2022 de la page 22 à 36 et dans la note de synthèse, à la page 26.

Je vais vous présenter sommairement les principaux programmes.

Pour les équipements sportifs, le stade de foot et la piste d'athlétisme pour 1 090 732 € dont 528 074 € de régularisation en 2022 pour recevoir la TVA. Il ne restait que le grillage qui a été terminé en début d'année. Le coût réel total du stade de foot et de la piste d'athlétisme atteint 1 104 374 €.

Les travaux de voirie et de mobiliers urbains et les réseaux pour un montant total de 758 000 €. Cela comprend les bornes escamotables, la pose et confection des panneaux des rues, les travaux. Les plus gros travaux sont ceux de l'avenir du Souvenir Français, les armoires électriques, les travaux d'extension de réseaux, les travaux d'économie d'énergie. Pour la réhabilitation du patrimoine bâti, on a 420 058 € et pour les travaux d'économie d'énergie, on est à 215 287 €. Pour les parcs et jardins, nous sommes à 272 930 € ; c'est notamment l'aménagement du Jardin des Goubelets, avec la réfection des WC des Goubelets et le matériel pour les jardins familiaux ».

Monsieur le Maire : « On arrive vers le terme. Rappelez les recettes d'équipement notamment les subventions. Nous avons eu pour 828 000 € de subventions d'équipement notifiées ou perçues. Il y en a beaucoup qui ne sont pas encore perçues mais elles sont notifiées. Elles sont donc acquises. Je ne vais pas les énumérer, vous avez le détail à la page 27 et l'emprunt de 650 000 € que nous avons réalisé, à un taux qui fait rêver maintenant, nous l'avons pris en décembre mais négocié au mois de mai à 0.90% sur 25 ans. Vous avez le détail de l'annuité et on arrive à ce camembert qui donne une ventilation de nos dépenses et lorsque l'on rajoute « enseignement et jeunesse », on voit 34% de nos dépenses totales, ce qui montre l'importance que nous accordons à notre jeunesse.

Les services généraux, 18%, sont contraints au maximum.

Vous avez une vue d'ensemble. Maintenant j'écoute vos questions ».

Gérard PERRIER : « Concernant le Compte Administratif 2022, j'ai peur d'être un peu moins dithyrambique que tu ne l'as été, je vais un peu casser l'ambiance mais je dois dire que nous ne trouvons pas aussi satisfaisant que tu le dis, le Compte Administratif 2022 même s'il n'est pas foncièrement mauvais. En effet le ROB présenté début 2022 annonçait pour l'année 2022 une capacité d'autofinancement nette prévisionnelle de 803 210 €. Le

Compte Administratif présenté aujourd'hui indique une capacité d'autofinancement nette de 670 445 € soit à -16,5% de l'objectif ou du prévisionnel, puisque vous n'aimez pas trop le terme « objectif », présenté l'année dernière. Et si nous comparons avec la capacité d'autofinancement nette de 2021 qui se situait à 858 620 €, nous sommes presque à moins 22% par rapport à 2021. Ce qui a nécessité aujourd'hui, sur 2022, de prendre 54 945 € dans les excédents capitalisés, autrement dit nos "réserves", pour réaliser les investissements de 2022

Nous perdons donc de la capacité d'autofinancement 2021 par rapport à 2022 alors que tous nos efforts doivent tendre vers une augmentation de cette capacité d'autofinancement, augmentation significative si nous voulons réaliser, l'objectif peut être ambitieux, l'objectif d'investissements qui est prévu dans la mandature. Et ceci sans compromettre gravement notre situation financière, alors que les gros investissements 2022 ne sont pas encore démarrés (Mistral, ne parlons pas de Marius Mari ou des autres projets) et que nous avons bénéficié d'un marché immobilier soutenu donc de droit de mutation à un niveau relativement élevé par rapport aux années précédentes, nous nous trouvons avec une capacité nette d'autofinancement qui reste relativement modeste.

Alors pourquoi cette situation à notre avis?

Le poste 011 représente quand même 30% des dépenses de fonctionnement. Ce poste 011 a augmenté de 8,04% soit presque 3 points de plus que l'inflation. Ceci n'est pas soutenable. Si nous voulons augmenter notre capacité nette d'autofinancement, on ne peut pas se permettre d'avoir des dépenses générales de fonctionnement qui augmentent de 3 points de plus que l'inflation. Je note, dans ces dépenses générales, des augmentations de 20% des contrats de sous-traitance, des fêtes et manifestations par exemple.

Bien sûr que dans le global des dépenses, ceci est pondéré par une masse salariale qui est quasiment stable. On peut se poser la question de savoir pourquoi elle est stable alors que de nombreuses opérations auraient dû la faire augmenter, l'augmentation du point d'indice en autre. Il s'avère que cette stabilité de la masse salariale est due à des départs non remplacés, à de l'absentéisme, à des difficultés de recrutement c'est vrai mais on peut se poser la question pourquoi la commune a des difficultés de recrutement ? J'ai peur que cette stabilité de la masse salariale ne soit que temporaire c'est très bien pour 2022 mais j'ai peur que ce ne soit pas une situation stable et que nous repartions vers une augmentation de la masse salariale.

Pour pouvoir réaliser les investissements prévus en gardant une situation saine, à notre avis, il faudrait que la capacité nette d'autofinancement soit quasiment le double de celle actuellement réalisée. C'est en général les ratios économiques de dégager une capacité nette d'autofinancement de l'ordre de 10% des revenus qui font 1 200 000 €. Comment y arriver ? Par baisse des dépenses, c'est-à-dire de ne pas avoir un chapitre 011 qui augmente plus que l'inflation et qui soit inférieur à l'inflation et rechercher des revenus supplémentaires. Ne pas rester lié entièrement aux impôts et taxes. Je sais que ce n'est pas facile mais encore faut-il essayer de trouver des revenus supplémentaires et je pense que Michèle aura l'occasion d'en parler. En conclusion, pour nous, les résultats 2022 sont insuffisants et donc nous nous abstenons lors du vote de ce Compte Administratif ».

Monsieur le Maire : « Il y a plusieurs éléments. Tu critiques l'augmentation du 011. Il faudrait, si tu regardes attentivement la note de synthèse, regarder les 53 items et dès qu'il y a une augmentation, je ne parle pas si l'item est de 2 ou 3 000 €, s'il y a un item conséquent et qu'il y a une augmentation il y a une analyse. Ce qui aurait été intéressant, c'est que tu puisses pointer là où les dépenses ont été inconsidérées. On a donné le détail point par point des consommations électriques, des consommations de fuel, des consommations d'essence de nos véhicules. La totalité des consommations ont diminué et nous avons subi de plein fouet des hausses conséquentes. Cette année exceptionnelle, même si c'est ton point de vue, je ne trouve pas très juste de stigmatiser ce 011 avec un accroissement de 8% comme si nous avions laissé filer les choses.

Il est vrai que le résultat de l'exercice a diminué d'environ 54 000 € en passant de 1 720 000 € à 1 650 000 €.

Moi je pense que dans la situation dans laquelle nous nous sommes trouvés, ce résultat est excellent car il a nécessité une implication de la totalité des services avec une politique d'économie. Ce n'est pas la peine que je rappelle l'augmentation du coût de l'énergie, vous l'avez poste par poste. Je vous rappelle également qu'en cours d'année, sur 6 mois, l'Etat

a décidé d'augmenter le point d'indice des fonctionnaires de 3.5%. Nous n'avons rien contre cette mesure car le coût de la vie avait augmenté, mais ce n'était pas prévu dans le Budget Primitif et puis il a accordé un avancement de carrière d'un an aux fonctionnaires de catégorie B et C qui représente l'écrasante majorité de nos agents et cela veut dire que les promotions sur 2 années se sont télescopées.

Il y a eu une politique de gestion des personnels qui a été particulièrement suivie, ce qui nous a permis de faire des économies contrairement à certains de nos prédécesseurs, qui lorsqu'un agent ne faisait pas l'affaire, le mettait au placard, et prenait quelqu'un d'autre pour le remplacer.

Marc RAMUS : « A chaque fois qu'un agent part et qu'il faut le remplacer ou à chaque fois qu'il revient de longue maladie, on étudie le besoin de la commune en termes de compétences et d'emplois du temps et à chaque fois nous essayons de proposer à cet agent qui est revenu le poste le plus adapté à sa motivation et à ses compétences. Cette gestion très fine qui prend du temps car cela ne se fait pas en quelques jours, un reclassement par exemple, cela prend du temps et pour l'instant, nous y sommes arrivés et il est vrai que cela contribue à une modération de l'augmentation de la masse salariale. Quant au recrutement dont vous parliez tout à l'heure, le seul poste sur lequel nous avons en effet des difficultés de recrutement, à l'échelle de l'ensemble des communes de France, ce sont les policiers municipaux. Pour les autres postes, nous n'avons pas de difficultés. Nous ne recrutons pas forcément immédiatement car nous cherchons les compétences dont nous avons analysé notre besoin ».

Monsieur le Maire : « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Je vais donc me retirer ».

Danielle SERRES : « Nous allons procéder au vote ».

Vote :

Adopté -> 20

Danielle SERRES – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNING – Ludivine CORTY – Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alexandra LOTHMANN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Michel BAYARD – Olivier CROUZIER – Hervé THEBAULT représenté par Ludivine CORTY – Marie VIDAL MICHEL représentée par Alain LEMOINE – Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN – Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO – Rachida AMAR représentée par Sandrine HORNING

Abstention -> 7

Laurence BOUSAHLA – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT – Clivy RIDE VALADY – Claude ALIMI représenté par Michèle SALLES – Philippe MARCO représenté par Laurence BOUSAHLA

Absent, non représenté -> 1

Richard CAMUS

Ne participe pas au vote -> 1

Edouard FRIEDLER

Danielle SERRES : « On va donc demander au Maire de revenir et lui dire que le Compte Administratif a été adopté à la majorité.

Monsieur le Maire, votre Compte Administratif a été adopté à la majorité.

Au nom de l'ensemble des Conseillers Municipaux de notre groupe, je tiens à vous féliciter pour ce résultat. Nos remerciements vont aussi à l'ensemble des équipes municipales, les finances pour leurs efforts constants et leur sens du Service Public qui ont permis de contenir les dépenses comme vous leur aviez demandé. Dans ce contexte inflationniste, si difficile, nous avons déjà parlé de la flambée des coûts de l'énergie et des matières premières, votre gestion maîtrisée et contrôlée nous permet d'envisager l'avenir de notre commune avec sérénité ».

Monsieur le Maire : « Merci, je suis extrêmement touché. Je m'associe aux remerciements que vous avez adressés à nos services sans qui ce résultat n'aurait jamais pu être atteint. Je vous propose, avant de passer au Rapport d'Orientation Budgétaire, de reprendre le 1^{er} point puisque Mme HORNUNG a été victime de la circulation. Il s'agit du programme régional « Mon projet d'entreprise 2023 » que j'ai un peu évoqué dans le cadre du point sur Petites Villes de Demain ».

1. Participation de la commune au programme régional mon projet d'entreprise 2023 – rapporteur Sandrine HORNUNG

Sandrine HORNUNG : « Dans le cadre de sa politique en faveur du développement économique, la Région Sud, en partenariat avec les Chambres de Commerce et d'Industrie, propose un dispositif « Mon Projet d'Entreprise ».

Ce dispositif s'adresse aux entreprises artisanales et commerces de proximité qui souhaitent réaliser une étude personnalisée de leur point de vente : diagnostic, ateliers et accompagnement individualisé par un expert afin de développer leur chiffre d'affaires en adéquation avec les nouvelles attentes clients.

Le programme « Mon Projet d'Entreprise » est limité à 12 entreprises situées au Beausset. Il est proposé aux entreprises pour un montant de 200 euros HT au lieu de 2 090 euros HT grâce à une prise en charge de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

Convaincue de l'utilité du programme proposé par la CCI du Var, la commune du Beausset avait décidé en 2022 d'accompagner 12 entreprises locales en participant à hauteur de 125 euros HT par entreprise qui suivrait le programme « Mon Projet d'Entreprise », laissant ainsi aux dites entreprises un reste à charge de 75 euros HT.

Compte tenu du bilan positif de cette opération, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement de la participation de la Commune au Programme régional « Mon Projet d'Entreprise » pour 2023».

Michèle SALLES : « Merci Sandrine. Heureusement, M. le Maire nous a présenté un peu ce projet et ce qu'il en était.

Ce que l'on aurait aimé avoir, c'est un réel retour sur cette 1^{ère} tranche à savoir la typologie des entreprises qui ont participé, quels ont été leur avis la dessus pour que l'on puisse se positionner sur cette 2^{ème} tranche. Et savoir si vous avez déjà défini quelles entreprises en profiteraient. Si tu peux nous expliquer plus avant, merci ».

Sandrine HORNUNG : « Pour les 12 commerçants qui ont participé, j'ai une liste. Ils ont payé 200 € effectivement. Ils se sont basés sur des points très ciblés « comment fidéliser la clientèle », aménager leur boutique. Beaucoup de boutiques ont souffert du COVID. J'ai eu 12 commerces sur le Beausset (HAIR SPRAY, l'Institut, Nath Coiffure, la boucherie DA SILVA, la Grange, la brasserie de l'Europe etc). Aujourd'hui je n'ai pas eu de retour global. Ils mettent en application ce qu'ils ont vu sur l'atelier. Ça a été des réunions très positives avec un accompagnement très complet pour une 1^{ère} expérience. Je pourrai vous fournir la liste d'autres commerçants que souhaitent s'engager et essayer de mettre en place ce qu'on leur propose et je te ferai les retours.»

Monsieur le Maire : « Avant de lancer la 1^{ère} session, Marie FENOT que vous connaissez tous avait fait, sans aide de la Mairie, ce stage et avait été emballée C'est aussi un élément qui nous avait incité à organiser la 1^{ère} session ».

Sandrine HORNUNG : « Sur les 12 commerçants qui sont venus la 1^{ère} fois sur ses ateliers, j'ai eu juste quelques retours sur 5 entreprises qui souhaitent aller plus loin dans l'accompagnement ».

Michèle SALLES : « Dans la liste que tu as données, il y avait des commerçants mais aussi des artisans, des restaurateurs. Est-ce que l'ensemble de ces personnes et quel que soit leur activité ont été satisfaites de la même manière ? Tu as dit qu'il y avait une action sur le point de vente et il est certain que le point de vente est important pour les commerçants.

Cela ne l'est peut-être pas de la même manière pour les restaurateurs et encore moins les artisans. Est-ce que la 2^{ème} vague, ce seront que des commerçants avec des boutiques ou il y aura un mélange artisans, restaurateurs et commerçants ? ».

Sandrine HORNUNG : « A aujourd'hui, je ne peux pas te répondre. Je pourrai très bientôt te faire un retour et je suis sûre qu'il sera très positif ».

Monsieur le Maire : « Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? ».

Clivy RIDE VALADY : « Qui fixe le nombre de 12 ? Pourquoi 12 ? ».

Monsieur le Maire : « Je vous signale que cela coûte 2000€ à la Région et que le nombre n'est pas infini. La question posée précédemment était de savoir si tout le monde avait pu être satisfait, dans la mesure où il y a un 2^{ème} groupe et qu'il y a des participants qui reviennent, il n'y a pas de souci sur le nombre ».

Sandrine HORNUNG : « Pourquoi 12 ? Car les ateliers, si un jour vous voulez venir, c'est très compliqué d'avoir 12 entreprises. C'est beaucoup de travail ».

Clivy RIDE VALADY : « C'est la commune qui a déterminé le nombre ? »

Sandrine HORNUNG : « Non c'est la Chambre de Commerces ».

Monsieur le Maire : « Et la Région qui paie un peu plus de 2 000 € par stagiaire. Et nous sommes sur l'ensemble de PACA ».

Clivy RIDE VALADY : « Cela fait partie du petit camembert sur les actions économiques ».

Monsieur le Maire : « Non, nous donnons une aide de 125 € et la Région paie 2 029 € par stagiaire. On peut aussi comprendre que le nombre de stages proposés ne soient pas illimités. Il se trouve que l'on répond à nos besoins, il n'y a personne qui est laissé au bord du chemin ».

Marc RAMUS : « Sur le plan pédagogique, sur le questionnement des 12 personnes et au vue des techniques qui ont été utilisées dans cet atelier, c'est souvent un nombre limite en importance pour permettre aux techniques pédagogiques de s'adapter correctement ».

Clivy RIDE VALADY : Intervention sans micro - inaudible

Laurence BOUSAHLA : « Je voulais demander comment sont informées toutes les entreprises car si on regarde bien, vous avez parlé de vitrine et ce sont beaucoup les commerces. Il y a beaucoup d'autres entrepreneurs (plombiers etc) sur le Beausset. Comment sont-ils au courant et comment peuvent-ils participer ou s'inscrire ? »

Sandrine HORNUNG : « Je ne sais pas exactement comment ça s'est lancé – je préfère ne pas répondre ».

Monsieur le Maire : « On donne l'information par notre cellule Petites Villes de Demain et tout le monde est informé ».

Laurence BOUSAHLA : « Personnellement, on a 2 entreprises et on a jamais reçu d'information à ce sujet ».

Sandrine HORNUNG : « Je ne pense pas que vous soyez en difficulté ».

Laurence BOUSAHLA : « Je prends l'exemple sur moi car je pense que beaucoup d'auto-entrepreneurs ou des petites entreprises ne l'ont pas eu non plus et pourrai en avoir besoin ne serait-ce que pour une organisation ».

Sandrine HORNUNG : « C'est ciblé sur les entreprises centre-ville, les petits commerces qui ont besoin d'avoir un accompagnement, qui ont des difficultés ».

Laurence BOUSAHLA : « Je connais pas mal de monde qui ont des petites entreprises (vente, plomberie) et comment vous les ciblez celles qui sont en difficulté ? »

Sandrine HORNUNG : « Il se présente et s'ils veulent avoir de nouvelles techniques de vente, des nouveaux points de vente. J'ai eu un commerce et je trouve que l'accompagnement est super pour des petits artisans, des petits commerçants ».

Laurence BOUSAHLA : « Moi c'est plus au niveau de la communication ».

Sandrine HORNUNG : « Nous avons un manager de commerces qui a informé tous les commerçants ».

Laurence BOUSAHLA : « Oui mais on reste sur les commerçants, ce qui est bien mais je voulais savoir si cela s'élargissait sur autre que les commerçants ».

Sandrine HORNUNG : « Je pense que tout le monde a été au courant de la démarche de la Commune ».

Monsieur le Maire : « Maintenant, c'est un problème de la communication qui ne sera jamais parfaite mais je pense que cette initiative a été largement communiquée. Concernant l'entreprise de votre époux, il devait être au courant, au moins par vous ».

Laurence BOUSAHLA : « Moi je l'ai eu par le biais du Conseil Municipal mais d'autres personnes n'étaient pas au courant par exemple ».

Monsieur le Maire : « L'exemple était mauvais. Ne vous inquiétez pas. Cela a été largement diffusé, mais ce ne sera jamais parfait. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cette initiative? Je vais te redonner la parole ! »

Clivy RIDE VALADY : « Cela s'adressait à M. RAMUS car vous parliez effectivement de la pédagogie dans ces groupes. Oui je l'entends bien la dynamique de groupe, je sais ce que c'est mais il y avait de l'accompagnement personnalisé et à un moment pour travailler, et pour rejoindre ce que Mme SALLES disait avant moi, c'est effectivement sur l'efficacité. Pourquoi les 2 et les critères d'éligibilité ? Mme HORNUNG a répondu sur une partie mais pas sur la totalité, on ne va pas débattre la dessus, ça c'est autre chose, mais je vous attendais un peu la dessus. Vous venez de le dire. Les entreprises qui sont présentées (artisans ou commerçants) sont déjà sur un 1^{er} critère ou le risque d'un chiffre d'affaires en baisse, voire en berne, pour éviter une liquidation, c'est celle-là ».

Sandrine HORNUNG : « Après un covid et ce ne sont pas toutes les entreprises ».

Clivy RIDE VALADY : « J'entends bien et si M. le Maire me répondait qu'il y a une grosse participation de la région, OK mais on voit de plus en plus de nos commerçants fermés. Ce n'était pas pour vous pointer dans quelque chose d'inconstructif mais bien par rapport à la nécessité et la réalité que nous vivons sur le terrain ».

Monsieur le Maire : « Il est quand même clair que la formation est un plus, qu'il peut y avoir une amélioration et cela n'empêchera pas la fermeture de commerces ou si certains

commerces n'ont pas de créneau qui correspond aux besoins. Si la question est « pourquoi 12 ? » je crois que l'on y a répondu.

2 x 12, 24. C'est quelque chose qui est proportionnel aux besoins du Beausset. Nous n'avons pas eu de demandes insatisfaites. Est-ce qu'il y a des remarques ? »

Olivier CROUZIER : Intervention sans micro – inaudible

Sandrine HORNUNG : « Je rappelle que c'était l'après covid. Je crois que personne n'était prêt à vivre ce genre de période qui a été très longue. C'était aussi une force pour leur redonner confiance et repartir sur des bases différentes. Il est vrai que sur la concurrence, on a aucun droit de regard, ce sont des locaux privés ».

Monsieur le Maire : « Je t'informe que la Chambre de Commerces et d'Industries a fait une étude flash après covid sur Le Beausset. C'est aussi ce qui a pré orienté les commerçants et les artisans vers cette étude. Cela fait partie de la communication qu'ils ont eue. D'autres remarques Je vais donc vous demander l'autorisation de lancer ce 2^{ème} programme de financer à hauteur de 125 € HT les candidats ».

Vote :

Adopté -> 28

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Laurent CAULET – Claude BLOIS - Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Ludivine CORTY - Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alexandra LOTHMANN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Michel BAYARD – Olivier CROUZIER – Laurence BOUSAHLA - Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Clivy RIDE VALADY - Hervé THEBAULT représenté par Ludivine CORTY - Marie VIDAL MICHEL représentée par Alain LEMOINE – Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN – Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO – Rachida AMAR représentée par Sandrine HORNUNG – Claude ALIMY représenté par Michèle SALLES – Philippe MARCO représenté par Laurence BOUSAHLA

Absent, non représenté -> 1

Richard CAMUS

4 Affectation définitive du Résultat 2022 - Commune – Rapporteur Monsieur le Maire (annexe)

Monsieur le Maire : « Nous allons revenir non pas au Compte Administratif mais à la conséquence du Compte Administratif car il va bien falloir affecter le résultat. Je rappelle l'excédent de fonctionnement de 2 456 000 €, un besoin de financement d'investissement de 118 000 €, des restes à réaliser en dépenses de 1 341 000 €, en recette 686 000 €.

A nouveau un besoin de financement sur les restes à réaliser de 654 000 € soit un besoin global de financement de 773 000 €.

Considérant l'obligation de combler en priorité ce besoin de financement de la section d'investissement, il est proposé d'affecter le résultat à hauteur de 773 717,21 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », et de reporter en section de fonctionnement, compte 002 R, l'excédent restant de 1 682 927,48 € qui je le rappelle ne baisse, malgré l'année difficile que nous avons passé, que de 54 000 €.

Vote :

Adopté -> 21

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Laurent CAULET – Claude BLOIS - Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Ludivine CORTY - Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alexandra LOTHMANN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Michel BAYARD – Olivier CROUZIER – Hervé THEBAULT représenté par Ludivine CORTY - Marie VIDAL MICHEL représentée par Alain LEMOINE – Julia NEGRONI représentée par

Alexandra LOTHMANN – Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO – Rachida AMAR représentée par Sandrine HORNUNG

Abstention -> 7

Laurence BOUSAHLA - Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Clivy RIDE VALADY - Claude ALIMI représenté par Michèle SALLES – Philippe MARCO représenté par Laurence BOUSAHLA

Absent, non représenté -> 1

Richard CAMUS

5. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) – commune – Rapporteur Monsieur le Maire (annexe)

Monsieur le Maire : « Je vais vous présenter le Rapport d'Orientation Budgétaire, sans reprendre la vingtaine de pages que vous avez sous les yeux. Ce serait fastidieux. D'abord, le contexte économique et budgétaire national pour 2023, les autorités prévoient une inflation de 5.5%, une forte évolution moyenne sur la 1^{ère} moitié de l'année puis une diminution à partir du mois de juin.

L'indice IPCH sur lequel la valeur locative des logements est indexée, varie de 7.1%. Pour la loi des Finances, le concours de l'état est plafonné. Nous n'aurons pas de compensation de l'inflation car nous sommes une Commune bien gérée. Nous ne rentrons pas dans les critères notamment de CAF lorsqu'une commune est en danger. Nous aurons quand même l'amortisseur pour l'électricité. L'état maintiendra les dotations de soutien aux investissements locales (DSIL), la DGF n'augmente que de 0.5% et la DETR, la dotation pour les équipements des territoires ruraux restent à l'identique et il y a l'institution d'un Fonds Vert. On peut imaginer à quoi il sert à la lecture de son nom et nous sommes en train d'explorer toutes les possibilités de pouvoir y avoir accès. Sur les mesures fiscales, la révision des valeurs locatives est repoussée à 2026/2028.

Pour la taxe d'aménagement, nous devons en reverser une partie à l'EPCI. Il a été souhaité au niveau de l'EPCI que nous reversions 30% de la taxe d'aménagement. La suppression totale de la taxe d'habitation 2023 et le statut des résidences secondaires restent identiques. Ce sont des dispositions nationales.

Notre projet local est d'investir régulièrement pour rénover et entretenir le patrimoine communal. C'est l'option, je le rappelle que nous avons pris dès le départ. Dès notre arrivée en 2020, nous avons refait le toit de la maison Marius Mari et lorsque l'on vous présentera le plan pluriannuel d'investissement, vous verrez l'importance de cet item. Investir quand nécessaire pour améliorer la qualité de vie des Beaussétans, nous en parlerons également.

Contenir au mieux nos dépenses de fonctionnement mais nous ne sommes pas maîtres du coût de l'énergie par contre nous sommes maîtres de nos dépenses. Maîtriser l'évolution des dépenses de personnel, cela a déjà été expliqué et nous continuerons l'action.

Améliorer l'accueil, l'écoute et le service rendu à la population.

Nous allons aborder les dépenses en investissement pour 2023 ».

Fabien BAUDINO : « Pour ma délégation en 2023, les principaux travaux prévus concerneront :

- l'aménagement du jardin des aires avec une réfection et la pose de nouveaux jeux pour 28 000 €
- La dernière tranche des travaux d'économie d'énergie de l'éclairage public, la phase 4 comprenant les éclairages du bld du 8 mai et du 11 novembre. L'estimation est de 152 000 €.
- Les travaux de rénovation de l'Eglise avec le drainage de la coursive ouest avec une réfection des joints de la façade côté ouest, la révision de la toiture et les gouttières du côté ouest puisqu'elles sont manquantes pour une estimation de 160 000 €.
- L'accessibilité de l'Hôtel de Ville avec une étude de faisabilité présentant plusieurs scénarios pour enfin rendre l'Hôtel de Ville accessible aux personnes handicapées et l'enveloppe budgétaire serait de 300 000 €. On va réfléchir à ce qui sera le mieux pour distribuer un maximum de bureaux.

- Les travaux de rénovation énergétique des bâtiments scolaires avec Gavot et les maternelles Malraux et Pagnol. Il va y avoir la fin des travaux sur Gavot et le démarrage dans les maternelles pour 692 000 €.
- Les travaux de rénovation dans les vestiaires du stade de rugby et notamment la production d'eau chaude, c'est un problème qui perdure depuis plusieurs années et il a été décidé que cette année, ce sera réalisé.
- Les travaux de mise aux normes de l'électricité du bâtiment abritant les vestiaires du foot et de l'athlétisme pour 54 000 €.
- Le démarrage des travaux de réhabilitation de l'Espace Mistral avec la maîtrise d'œuvre qui est actuellement en cours de consultation pour 400 000 €.

Le plan pluriannuel prévisionnel figure en page 7 du rapport. Le montant total prévisionnel pour 2023 est de 2 616 900 € ».

Monsieur le Maire : « Maintenant que tu as dépensé, il va falloir évoquer les recettes avec :

- Le fonds de compensation de la tva de 267 000 €.
- La prévision des taxes d'aménagement est ramenée à 80 000 € puisque nous aurons un versement obligatoire à l'EPCI.
- Les subventions d'équipement prévues pour la transition énergétique à hauteur de 200 000 € d'où notre extrême prudence puisque nous avons demandé plus de 500 000 € à l'Europe.
- Les subventions notifiées dans le cadre de Petites Villes de Demain de 53 000 € pour les diverses études.
- Le produit des amendes de police pour une estimation de 80 000 €.
- Un autofinancement conséquent qui vous sera présenté dans le Budget Primitif.
- Enfin, un emprunt sera inscrit pour 600 000 €. Il ne sera mobilisé qu'en fonction des investissements réalisés et ce, en fin d'année.

Le prêt à 0.9% est un doux souvenir,

Nous avons travaillé sur un taux de 3.5% sachant qu'actuellement, on doit pouvoir négocier en dessous de 3% mais toujours pareil, dans un esprit de prudence.

Le remboursement de l'annuité sera inférieur à l'annuité de 2019 qui était de 643 000 € et qui réactualisée en 2023, représenterait pratiquement 708 000 €.

Nous avons promis de présenter un plan pluriannuel d'investissement. On l'a promis l'an dernier et on le présente cette année. On a tenu parole.

C'est Fabien qui va parler des dépenses et moi, qui essaierait de vous dire comment on peut faire ces dépenses ».

Fabien BAUDINO : « Il n'y a que moi qui dépense ici ?!

Dans les projets structurant, on a :

- Pour Mistral en 2024, 1 800 000 €, 2025, 912 000 € pour un montant total de 3 112 000 €
- Pour Mistral le bâtiment du 18^{ème} siècle, en 2026 et 2027 avec 894 000 € pour un montant total de 1 788 000 €
- L'équipement de Mistral (tout ce qui matériel, mobiliers) en 2025 pour 400 000 €
- Pour les micro-folies en 2025, 100 000 €
- L'aménagement de Mistral en 2025 pour 200 000 €
- La rénovation énergétique de l'école Gavot et maternelles pour 2024, 708 000 €, en 2025, 209 000 € pour un montant de 1 609 000 €
- L'Eglise et la restauration de la statue pour 175 000 € en 2023
- L'accessibilité de l'Hôtel de Ville avec 300 000 €
- L'éclairage public avec 152 000 €
- Le parking du stade de foot en 2024 avec 5 000 € et en 2025 pour 450 000 € pour un montant total de 455 000 €. Ce sera un nouveau parking à l'arrière du stade.
- Pour le réaménagement de l'esplanade de Gaulle avec en 2024, 150 000 €, en 2025, 400 000 € et en 2026, 850 000 € pour un montant total de 1 450 000 €
- Pour le jardin des Aires, 28 000 €

- Pour la maison Marius Mari en 2025 avec 550 000 €, en 2026 avec 604 000 € et en 2027, 100 000 € pour un montant total de 1 254 000 € - Dans les nouveaux projets en 2027 pour 1 200 000 €.

Je continue avec les investissements récurrents :

- La subvention pour les logements sociaux pour 2024 avec 257 000 €, en 2025, 2026 et 2027 avec 112 500 € pour un montant total de 740 000 €

Monsieur le Maire : « Laurent, est-ce que tu veux commenter ces chiffres ? »

Laurent CAULET : « Ce sont les subventions qui sont liées aux 2 opérations qui étaient parties lorsque nous sommes arrivés (les hirondelles et les mésanges) qui sont remboursées par tranche. La subvention de la commune qui est déduite après la pénalité SRU. Elles sont récupérées par tranche mais on les comptabilise en dépense au départ et après, on les récupère. Il y a aussi 2 engagements que nous avons pris sur 2 opérations qui vont se lancer avec VAR HABITAT à l'entrée du Bld Libération et rue Daudet. Il y a également des engagements sur la rue Guynemer et Pasteur mais elles n'apparaissent pas encore et puis il y en a d'autres qui risquent d'apparaître progressivement. Il y a les choses qui sont engagées et celles qui vont être engagées plus tard ».

Monsieur le Maire : « Ce sont bien les 2 programmes que tu as cités en 1^{er} et on fait un étalement sur 4 ans de la subvention que l'on donne ».

Fabien BAUDINO : « Je continue avec

- La réhabilitation, rénovation des bâtiments et des équipements avec en 2024 et 2025, 150 000 € et pour 2026 et 2027 avec 200 000 € pour un montant total de 812 000 €
- Dans la voirie mobilier urbain, 150 000 € en 2024 et 2025 et 200 000 € pour 2026, 2027 pour un montant total de 837 000 €
- Equipements des services pour 130 000 € en 2024 et 2025 et 150 000 € pour 2026 et 2027 pour un montant de 691 000 €
- Sécurité et prévention pour 50 000 € en 2024 et 100 000 € pour 2025, 2026 et 2027 pour un montant de 461 700 €
- Les acquisitions foncières pour 50 000 € en 2024, 2025, 2026 et 2027 pour un montant de 250 000 €
- Pour les budgets participatifs, 40 000 € en 2024 et 2025 et 150 000 € pour 2026 et 2027 pour un montant de 200 000 €
- Pour la participation au pluvial, 50 000 € par an pour un montant de 250 000 € Soit un total de dépenses en section investissement pour 2024 à 4 047 000 €, pour 2025 de 4 488 565 €, pour 2026 de 3 727 310 €, pour 2027 de 3 652 008 € pour un total de 19 051 723 €

Monsieur le Maire : « Maintenant, il faut financer tout cela.

La subvention pour Mistral nous comptons sur 1 500 000 €. Nous avons demandé 1 000 000 € à l'Europe et 800 000 € à l'état. Nous comptons 1 500 000 € car nous ne sommes pas sûrs de tout obtenir. Je précise que le PPI est quelque chose de vivant et qu'il est susceptible d'évoluer et notamment les financements. On les trouvera ou pas. Si on en trouve moins, on ira moins vite et moins loin.

Le financement subvention énergétique, on attend 940 000 €.

Pour la subvention Marius Mari, 400 000 €.

La subvention pour les études est actée et encaissée.

Le solde restant après subvention (dépenses – subventions) est de 16 000 000 avec le détail année par année.

Nous avons les recettes récurrentes avec la TVA qui va forcément augmenter puisque nous allons investir. A terme, nous comptons sur 2 624 818 € de TVA, de 980 000 € de taxe d'aménagement et d'amendes police sur 5 ans. L'autofinancement (virements + dotations) pour 2023, on a prévu 1 856 000 € et sur la période, on compte sur 8 808 000 €. Le total des recettes récurrentes de la section d'investissement est 12 412 818 € et un besoin de

financement pour l'équilibre de 3 745 000 € avec 3 650 000 € d'emprunt à réaliser entre 2023 et 2026 et on verra dans un tableau suivant comment nous sommes capables sans augmenter les impôts de supporter ces dépenses.

Il y a une évolution de la CAF qui reste à des niveaux intéressants et ensuite on verra l'impact financier et l'évolution de la dette. Vous l'avez à la page 8 et l'année « critique » sera l'année 2027 où les annuités d'emprunt qui comprend le capital et les intérêts s'élèveraient à 602 544 €. Je vous rappelle qu'en € constant, en 2019 c'était 643 000 € et qu'en € 2023, c'était 708 000 €. En € 2027, on ne va pas être en danger. Ensuite, cela va décroître et ce qui est intéressant c'est qu'à partir 2028, il y aura une décade qui permettra à la municipalité suivante de continuer à avoir des projets et à investir car pour nous, il n'était pas question de prendre tout ce qui était possible et qu'advienne que pourra. Sur les ressources, nous nous sommes basés sur des projections extrêmement prudentes avec une augmentation de la taxe foncière de 0.9% et pas d'augmentation des taux d'imposition. Pour 2023, vous avez le tableau page 10 sur les dotations forfaitaires qui restent à peu près constantes malgré l'inflation.

Pour le 011 qui sont les dépenses courantes. Nous poursuivons le bio pour la cantine, l'action culturelle municipale et les animations cœur de ville, activités et animations en faveur des enfants, la protection animale. Nous avons un budget de fonctionnement pour le CLSPD c'est-à-dire le Comité Local de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance, le Conseil Municipal des jeunes et pour Petites Villes de Demain, ce que vous avez voté tout à l'heure, le coaching en faveur des commerçants et des artisans. Pour le 012, je vais m'adresser à Marc ».

Marc RAMUS : « Pour le 012, charges de personnel pour 2023, nous prévoyons une masse salariale brute au 31/12 de 5 850 000 € soit une évolution de 4.46 %.

C'est en grande partie dû à l'effet des 3 réformes dont j'ai parlé précédemment qui jusqu'à présent, c'était appliqué seulement sur les 6 mois de 2022 et auront un impact sur les 12 mois de l'année. Je rappelle que c'est l'évolution du point d'indice en juillet 2022, c'est toujours cette augmentation de 3.5%, l'évolution du SMIC même si nous avons de moins en moins d'agents à ce niveau de salaire et il reste l'avancement d'échelon d'un an pour les catégories B puisque ça s'est appliqué à partir de juillet 2022.

Sur les effectifs, la Direction Générale des Services a engagé dès la rentrée 2022, par Pôles et Directions une révision de l'organisation. Un exemple sur l'organisation d'une régie au niveau des services techniques. Il semblait essentiel d'organiser le temps de travail aux besoins actuels puisque l'accord remonte à 2002 et qu'un nouvel accord sur le temps de travail sera élaboré en 2023. La réorganisation en pôle et direction a permis le redéploiement des effectifs. J'en ai parlé pour 2022 et cela continuera à porter ses effets en 2023, ce sont les mobilités internes avec des dispositifs d'accompagnement. J'avais cité le pôle reclassement, c'est vrai et nous en aurons toujours besoin du à des retours de maladie, des restrictions médicales.

Cela produira encore ses effets en 2023. Dans le cadre de la politique RH, sur la valorisation des compétences des agents, la commune s'est prononcée favorablement sur 10 avancements au titre de l'année 2023. Elle devra aussi se prononcer, en cours d'année, dans le cadre de nominations éventuelles suite à la réussite à des examens ou à des concours et trouver les postes qui seront en adéquation avec le grade obtenu par ces agents dont nous sommes fiers en termes de réussite. Voilà en résumé sur la partie effectifs ».

Monsieur Le Maire : « Pour le compte 65, nous prévoyons une augmentation de l'indemnité versée pour le fonctionnement du CCAS car nous envisageons l'achat d'un véhicule électrique pour faire des transports à la demande pour les personnes à partir d'un certain âge qui reste à déterminer. Les syndicats intercommunaux (SIVAAD, SYMIELEC etc) ne nous ont pas encore notifié leurs tarifs, nous ne pouvons donc pas en parler.

Je rappelle que nous avons 4 758 résidences principales donc une obligation de 1 190 logements sociaux. L'hypothèse de calcul 2023 est de 265 logements sociaux donc la pénalité sera calculée sur 925 logements. Nous avons prévu pour 2023, une pénalité de 378 338 € puisque nous déduisons les 145 000 € que nous avons versé pour « les mésanges » et « les hirondelles » à l'année N-2 et des travaux de raccordement mais nous devons

aussi participer pour 200 000 € au fond de péréquation intercommunale puisque nous sommes considérés comme une commune aisée par rapport à la France.

Les charges financières, c'est le compte 66. Elles sont en baisse de 10.68 % pour un montant de 100 094 €. C'est sans doute la dernière année où cela baisse.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur les dépenses de fonctionnement. Il est intéressant de regarder les années de désendettement. Je rappelle que ce ratio est calculé si nous décidions de consacrer d'un coup toute notre capacité d'autofinancement pour rembourser notre dette. C'est ce que calcule les banques. Vous voyez qu'en 2019, on était à 4.59 années de désendettement, en 2022 nous sommes à 4.08 et les banques commencent à se poser des questions lorsqu'on atteint 12 ans de désendettement. De mémoire, avec les projets d'emprunt, nous resterons en dessous de 6 ans.

J'ai une reconnaissance pour mes prédécesseurs car depuis qu'il y a des emprunts, aucun emprunt n'est toxique. Ils ont tous eu la sagesse de ne pas se laisser tenter par des emprunts très avantageux qui étaient indexés sur le franc suisse, sur l'or...et nous savons où nous allons. Maintenant, j'écoute vos questions ».

Michèle SALLES: « Ce Rapport d'Orientation Budgétaire, pour 2023, concerne également les années suivantes puisqu'il y a un PPI. L'objectif mis en avant pour le budget 2023 de « sobriété dans les dépenses de fonctionnement permettant de mener une politique ambitieuse dans les investissements étalés sur la deuxième moitié du mandat municipal », nous y adhérons complètement.

C'est même ce que les conseillers de notre petit groupe minoritaire réclament depuis 3 ans. Notre groupe est par contre très éloigné de certains des choix précisés dans ce Rapport pour le Budget 2023 et je cite les plus importants :

- La durée de 30 ans choisie pour le prêt prévu de 600 000 euros en 2023. Cette durée, pour nous, est trop longue et contraindra les futures équipes municipales pour bien trop longtemps. Nous aurions opté pour une durée de 20 ans maximum même si cela imposait une plus grande rigueur budgétaire pour les années à venir.

-La mise en chantier très coûteuse de l'Espace Mistral prévue avant la rénovation de la maison Marius Mari et l'amélioration de l'Esplanade ne nous paraît pas le meilleur choix, il vous regarde. Nous aurions inversé l'ordre de ces chantiers en se contentant d'une 1ère tranche sur la partie haute de l'esplanade dans un premier temps car l'urgence pour nous est à la redynamisation de notre centre-ville pas forcément à l'édification d'un autre Pôle Saint Exupéry taille XL entièrement dédié aux associations dans la mesure où il nous semble que le Pôle St Exupéry n'est pas utilisé à la totalité de l'occupation qu'il pourrait accueillir.

-Le manque de recettes nouvelles, Gérard en a parlé tout à l'heure, en dehors de l'augmentation importante de plus de 7 % des bases fiscales qui donc sera payée par tous les contribuables Beaussétans qui paient les taxes foncières.

A côté de ces impôts directs, il y a des services rendus à la population qui sont coûteux en personnel ou en maintenance et qui pourraient rapporter un peu plus à la Commune. Je cite la médiathèque, les activités culturelles, les droits de place, l'utilisation des parkings municipaux par les non-résidents, la mise à disposition de salles municipales, autant de petites recettes nouvelles qui pourraient en se cumulant améliorer le chapitre recettes de fonctionnement qui nous semble trop dépendant actuellement de la fiscalité directe.

Ceci était sur les orientations budgétaires 2023.

Ce plan pluriannuel d'investissements, qui est contenu dans ce Rapport d'Orientation Budgétaire, nous l'appelons de nos vœux depuis 2 ans et nous sommes contents de l'avoir. Son objectif est de clarifier le calendrier des projets d'investissements sur les 6 prochaines années et de valider si oui ou non la commune aura les moyens financiers de ces projets affichés.

Pour nous, tel que ce PPI nous est présenté et sans autres actions volontaires et rapides pour améliorer les futurs excédents de fonctionnement dégagés sur les 5 prochaines années, le compte n'y sera pas et pour reprendre les propos de Danielle tout à l'heure, je ne suis absolument pas sereine pour l'avenir.

Il est annoncé en préambule et en fin de PPI un emprunt total nécessaire de 3 650 000 euros pour pouvoir mener à bien ce plan. C'est déjà beaucoup car cela équivaut à monter la dette communale à + de 6 millions en 2027.

Mais surtout, ce plan n'est équilibré que, en recettes récurrentes, par un autofinancement brut (avant remboursement de la Dette car pourquoi on prend celui-là ? car le remboursement de la dette dans ce PPI est inscrit en dépenses donc en recettes). Ce montant sur 5 ans, pour que ce plan soit équilibré, doit atteindre 8 800 000 €.

Je serai très heureuse que la Commune puisse dégager un tel autofinancement sur les 5 prochaines années mais si nous revenons à l'année 2022 dont nous venons de voir les chiffres réels dans le Compte Administratif, l'autofinancement brut n'est même pas d'1 200 000 €.

Si la même trajectoire se poursuit sur les 5 prochaines années et rien ne nous est dit dans ce PPI un changement de trajectoire, nous aurons 6 000 000 € d'autofinancement pour ces prochaines années. Il manquera donc à la Commune au bas mot 2 800 000 euros pour boucler ce Plan.

Certes nous pouvons utiliser nos excédents de fonctionnement antérieurs cumulés qui sont pour la Commune une sorte de réserve mais ces excédents représentent moins d' 1.7 millions € à fin 2022.

Même en se servant de toute cette somme (entre nous, ce serait une folie de se servir de tout !), le compte n'y est toujours pas et il nous manquera encore au moins 1 200 000 €. Bien sûr, nous pouvons compenser cette absence d'autofinancement utilisable par des emprunts plus élevés, cela pourrait être un choix qui au fur et à mesure s'impose à nous, simplement, si nous le faisons dans le cadre de ce plan avec une réalisation identique à ce qui est prévu, notre dette passerait à plus de 8 millions d'euros à la fin de ces 5 ans, très très loin des engagements de campagne de maintenir la dette communale autour de 5 millions d'euros maximum.

Notre conclusion est que le PPI tel qu'il nous est présenté ne nous semble pas réalisable et qu'il est même dangereux car s'il était exécuté en l'état et même dans le cas où toutes les subventions inscrites seraient bien accordées, il conduirait tout droit, peu à peu mais sûrement, notre commune à une impasse financière.

Le choix, c'est quoi ? Il faudrait certainement :

- Diminuer le volume des travaux envisagés,
- Etaler encore plus dans le temps les projets prévus,
- Augmenter significativement et très rapidement l'autofinancement dégagé par le fonctionnement
- Encore mieux réaliser ces trois actions à la fois et rapidement pour pouvoir équilibrer ce plan d'investissement.

En attendant, nous ne pouvons que voter contre ces orientations budgétaires pour 2023 et contre ce Plan pluriannuel d'investissements pour les 5 prochaines années ».

Monsieur Le Maire : « D'autres remarques ? ».

Laurence BOUSAHLA : « Je commencerai par les investissements et par Mistral. Si on stabilise vos investissements pluriannuels jusqu'en 2027 avec le foyer, les études et le diagnostic, les travaux sur Mistral sur la partie plus récente puis sur l'ancien, les équipements de Mistral et l'aménagement du jardin de Mistral, nous arrivons à un total d'environ 5.6 millions auquel il faudra ajouter tous les frais de fonctionnement afférents comme les frais de personnel pour la rénovation du foyer par exemple, tous les fluides et électricité utilisés pendant les travaux et tous les imprévus qui découleront au fil des travaux et dans de l'ancien, c'est sûr qu'il y en aura. Si on prend au plus bas, ce projet aura un coût de 6 000 000 € et en face vous mettez une subvention, qui si vous l'obtenez, d'1 500 000 € ce qui représente à peine 25% du coût, c'est ridicule.

Je me suis fait confirmer par M.MARCO que pour notre projet de la Maison des Arts, nous avons réussi à obtenir 78% de subventions et vous en êtes bien loin.

Monsieur Le Maire : « Ceci est faux. C'est ce que vous aviez annoncé mais vous nous avez demandé plusieurs fois des rallonges et les 78% annoncé n'ont jamais été la réalité, je suis désolé ».

Laurence BOUSAHLA: « Pourtant M.MARCO me l'a confirmé ».

Monsieur Le Maire: «Oui mais M.MARCO peut dire aussi des choses inexactes».

Laurence BOUSAHLA: « Au final, la note pour MISTRAL risque d'être très salée pour les Beaussétans.

Concernant la rénovation énergétique des écoles, c'est pareil. Si on additionne sur 4 ans, on obtient un coût de 1 900 000 € avec en face une subvention de 940 000 € soit 50% du coût mais réellement combien pensez-vous obtenir car à ce jour, et sauf changement récent, vous n'avez été notifié de rien. Réussirez-vous vraiment à obtenir des subventions car là aussi les dépenses sont énormes pour les contribuables. Il faudra combien d'années pour amortir cette rénovation. Les travaux sont encore faits dans de l'ancien. N'aurait-il pas été plus judicieux et moins coûteux de faire du neuf ? Cela nous a été reproché lors de la restructuration des écoles mais je ne vous pas de nouvelles écoles prévues dans votre projet. Concernant l'église et la restauration de la statue, vous prévoyez 175 000 € en 2023, cela nous paraît peu. Au dernier conseil, vous nous informiez qu'il y a de l'amiante dans la structure de l'église mais que les travaux prévus concernent des travaux extérieurs (toiture, drainage des coursives, pose de gouttières et jointement des pierres). Vous n'avez rien prévu pour les années suivantes dans votre Plan Pluri Annuel, cela veut-il dire que vous ne ferez aucune rénovation à l'intérieur. Pour quelqu'un qui va à l'église, j'ai constaté que certains murs s'effritent, que les sols sont complètement à refaire et que la plupart des voutes au plafond sont fissurées, comptez-vous faire quelque chose puisqu'il n'y a rien au budget?

Pourrai-t-on avoir plus d'explications sur le projet de l'esplanade Charles de Gaulle car vous prévoyez 1 420 000 € sur les 4 ans. Cela semble énorme aussi qu'envisagez-vous de faire pour ce prix-là ?

Vous indiquiez vouloir sortir le PLU en 2022, maintenant c'est en 2023. Pensez-vous qu'avec les 12 500 €, ça suffira à le finaliser surtout que vous n'avez rien prévu sur ce poste dans les années à venir?

Concernant les budgets participatifs qui entrent dans l'amélioration du cadre de vie, vous avez, en 2021, dépensé 17 000 € sur les 50 000 € prévus et 21 000 € en 2022 sur les 40 000 € prévus. Pourquoi le budget n'est-il pas utilisé en totalité alors qu'il y a des nombreuses demandes des Beaussétans ?

Pour finir, je n'ai rien vu pour l'aménagement de parking, notamment celui des vents d'anges. De nouveaux parkings sont-ils prévus ? et où en est-on sur le city stade ? rien n'est prévu ni pour l'aménagement du terrain St François.

Je ne reviendrai pas sur le fonctionnement – on remarque une hausse des bases fiscales et c'est encore les contribuables qui vont voir leurs impôts augmenter.

Vous avez instauré de nouvelles taxes ou augmenter celles qui existaient ».

Monsieur Le Maire: «Pardon »

Laurence BOUSAHLA: « En 3 ans, vous avez créé des taxes sur les enseignes, une augmentation sur les places, vous avez modifié le tarif de restauration scolaire et des différents clubs ce qui fait que c'est plus cher aujourd'hui.

On a la flambée des prix en dehors de la rénovation énergétique des écoles notamment du carburant et autres. Qu'allez-vous faire concrètement pour faire diminuer ce coût des énergies ? Avez-vous renégocié les contrats ? Mutualisé d'autres contrats notamment avec l'agglomération puisqu'il y avait eu la mutualisation qui s'était mise en place il y a quelques années ? Côté animations, festivités et culture, vous annoncez des programmations mais on n'a pas vu le budget qui va avec, pour savoir ce qu'il pourrait y avoir ».

Monsieur Le Maire: « Ce n'est pas le Budget Primitif que l'on fait actuellement ».

Laurence BOUSAHLA: « Oui en effet mais on n'a rien vu dessus et on ne peut pas se projeter. Vous aviez annoncé le foyer pour l'été 2022 maintenant c'est pour 2023. Le projet est-il abouti ou toujours à l'état d'étude ?

Concernant les charges de personnel, toujours pareil. Lors de votre élection, vous avez annoncé vouloir baisser le budget de fonctionnement en visant notamment les charges de personnel pourtant depuis 3 ans, la masse salariale ne cesse d'augmenter. Nous constatons

aussi qu'il y a beaucoup de mouvement au niveau du personnel, beaucoup quitte la commune et ne reste pas. Pourquoi n'arrivez-vous pas à stabiliser le personnel ? y a-t-il un mal être au niveau des agents ?

Mme SALLES et M.PERRIER ont parlé suffisamment du reste, je ne vais pas revenir dessus ».

Monsieur Le Maire: « Est-ce qu'il y a d'autres questions ? »

Clivy RIDE VALADY : « Je voudrai juste faire écho à l'ensemble de mes collègues, Conseillers Municipaux. On est à mi-mandat et en effet, il y a des choses que vous essayez de mettre en place. Je loue le travail, la probité de chacun pour autant, je vais quand même vous faire part de ma déception. J'ai encore devant moi ce « camembert » et lorsque, je vous entends très régulièrement M. le Maire lors des différents types de commémorations, que pour vous le social, la famille, l'action économique est quelque chose que vous avez à cœur, eh bien je ne le vois pas. Je trouve que vous avez une population, vous avez regardé les chiffres de l'INSEE avec le nouveau recensement qui va arriver et vous allez surement être surpris mais nous sommes aujourd'hui, avec une augmentation des familles qui s'installent et je trouve que pour les familles qui s'installent, famille avec un panier fiscal qui est certes important et équivalent à celui de Sanary, mais pour autant, l'offre de service n'y est pas. Vous avez mis en place à juste titre ce PPI qui nous montre la projection d'avenir de notre jolie petite ville dans les années à venir mais non, il n'y a toujours pas de projets structurants et cohérents pour les familles qui s'installent. Le Beausset reste une ville « carrefour » ou entre 2 métropoles, c'est l'un des seuls endroits où les familles de catégories supérieures, vont pouvoir s'installer et vous n'offrez rien. Que ce soit sur la petite enfance, vous mettez des choses en place j'entends bien, mais pas suffisamment pour y répondre et rester attractif. Je parle aussi de tout ce qui est de l'ordre de l'action économique et sur la dynamique du village. Moi je vois de plus en plus de boutiques fermées et ça m'inquiète. Je vous dis que je suis un peu déçue et nous sommes à mi-mandat. Vous mettez toutes et tous vos efforts sur Mistral et uniquement sur Mistral et ça pour moi, c'est une inquiétude que j'ai sur l'avenir et sur les futures équipes municipales. Vous faites des efforts sur la masse salariale, vous travaillez la valorisation et la montée en compétence des fonctionnaires communaux et c'est tant mieux, il le fallait, pour autant vous n'avez pas de projets cohérents et structurants qui permettraient ce que je vous avais déjà demandé depuis des années, un développement local pérenne ».

Monsieur Le Maire: « Je crois que l'on a fait le tour. Je vais essayer d'amener quelques éléments de réponse. Pourquoi la priorité sur Mistral ? Je pense que ceux qui posent cette question ne participent absolument pas à la vie culturelle et associative du Beausset. Nous sommes dans une situation contrainte où nous n'arrivons pas à satisfaire les demandes. D'ailleurs, nous avons promis de nous attaquer à Mistral mais transformer Mistral en logements comme voulait le faire la municipalité précédente est une pure folie dans la mesure où mon prédécesseur a refusé de préempter le carré des demoiselles et a refusé de préempter le jardin Imbert. Nous sommes une ville de 10 000 habitants où les projections prudentes que nous faisons, nous amènerons sans doute à 13 000 habitants dans 15 ans environ et il est vrai que nous ne pouvons pas continuer avec les infrastructures actuelles. Quant à la place De Gaulle, oui nous pensons qu'animer la place de Gaulle le plus rapidement possible est une nécessité forte. C'est pourquoi nous avons prévu une 1^{ère} tranche dès 2024 et la moindre des choses est d'attendre les résultats de l'étude et de poursuivre la concertation avec la population. Quant aux manques de recettes nouvelles, il y a des choses qui sont intéressantes et auxquelles nous pensons mais il faut savoir que les produits des services représentent 4% de nos recettes et quand même nous les augmenterions de 10%, ce qui serait un tour de force, on ne renverserait pas les équilibres. Quant aux services rendus, lorsqu'une entreprise distribue des dividendes à ses actionnaires, nous, nous rendons des services. Les services rendus sont-ils trop coûteux ? En même temps, on ne peut pas nous reprocher une petite augmentation des tarifs de cantine (la municipalité prend en charge les 2/3 des frais) et dire que nous proposons des services trop coûteux ! Que les 2 groupes travaillent un petit peu ensemble pour nous faire une proposition cohérente. Pour les autres services que nous rendons à la jeunesse, nous

tentons de rétablir un peu de justice sociale demandée par la CAF. Si nous ne passons pas au taux d'effort, nous perdrons les aides de la CAF. Ce PPI qui semble être une catastrophe pour vous tient la route. Nous avons pu cette année, en 2022, dégager en opérations d'ordre 1 800 000 € d'investissement et c'est ce que nous reproduisons avec une projection d'inflation.

Mme BOUSAHLA, vous avez parlé de Mistral. Quand on ajoute tout, on arrive à 5 600 000 €, que faire et j'en ai déjà parlé. On enlève Mistral, on a donné le carré des demoiselles, on a donné le jardin Imbert... est-ce que vous avez une petite idée des demandes de nos associations ? Quant à la rénovation énergétique des écoles, c'est une obligation de rénover nos bâtiments. On en va pas tout raser pour reconstruire car ce n'est plus les mêmes coûts et cette rénovation énergétique des écoles pour laquelle nous sommes et nous serons soutenus, entrainera les indispensables économies d'énergie et au-delà, pensez aussi à la préservation de la planète.

L'église, il n'y a pas assez de budget pour ce PPI, voyez avec le groupe à côté ! On désamiante et on fait l'intérieur de l'église et on rajoute 1 500 000 €, qu'est-ce qu'on fait ? Il y a de l'amiante dans la structure, c'est évident. Nous avons contrôlé qu'il n'y avait aucun danger pour les utilisateurs puisque nous avons fait des tests pour l'air. Dans un 1^{er} temps, pour préserver la structure, nous agissons sur tout ce qui est possible à l'extérieur de la structure. Maintenant, si vous voulez que l'on fasse 1 500 000 € de plus dans l'église, que l'on refasse le sol etc, suggérez des financements ou dites-nous les projets qu'il faut abandonner.

Le PLU sera terminé en 2023. Le terrain St François, c'est à l'Agglo qui l'aménagera Ensuite, lorsque l'on nous dit que la commune ne fait pas grand-chose pour les familles, la petite enfance...je vous signale que la crèche parentale vient de voir une subvention exceptionnelle pour la climatiser, que vous avez une subvention importante chaque année, et que les subventions en nature sont extrêmement importantes, je ne sais pas si cela ne représente pas plus de 126 000 € par an, ramenez cela au berceau. Vous faites partie de la commission extra-municipale petite enfance et oui, nous souhaitons que de jeunes couples s'installent et c'est pour cela que nous sommes obligés mais nous adhérons à la politique de logements sociaux qu'un Conseiller absent critiquait violemment en disant « on ferait mieux de payer les pénalités ».

Oui, il y a des choix à faire. Nous avons présenté des choix sur lesquels nous nous sommes engagés. Nous nous sommes engagés à rénover Mistral et à consolider l'église. Maintenant, on peut discuter du reste.

Qui souhaite la parole ? »

Olivier CROUZIER : « Dans les chiffres d'investissement, je regrette qu'on ne présente pas les économies que l'on fait avec certains investissements. On avait tenté cela sur une ancienne mandature. Lorsque l'on met des cellules solaires sur l'école, on gagne en énergie, c'est remboursé en combien d'années, ce sont des petites choses qui sont intéressantes. Un autre point qui permettrait de faire des économies, là je suis sur le registre dépenses, c'est regardé l'éternel problème d'avoir accès à un puits pour éviter les consommations d'eau classiques en utilisant l'eau du canal de Provence. Sur les investissements, j'ai un point crucial qui est celui du stationnement. La ville est couverte de voitures, on en a parlé souvent mais je préfère le dire publiquement. Il y a une stratégie qui est celle de la ville de Sanary qui est d'aller vers des concessions. C'est la stratégie pour un certain nombre de villes et la difficulté est que les concessionnaires veulent avoir un regard sur le parking en centre-ville et le faire payer. Il y a des dispositifs pour les résidents d'avoir des tarifs abaissés, d'offrir des redevances mensuelles à condition que l'on habite la commune et en contrepartie, cela permet d'offrir des places de stationnement. J'aimerais que l'on regarde ce sujet-là. Je pense que c'est dans le programme de Petites Villes mais ce serait intéressant qu'on le voit. Je reviens sur le chapitre dépenses, il y a eu des investissements qui ont été faits sur l'éclairage. Le village du Beausset est ce qu'il est dans la journée mais la nuit, il n'est pas très agréable. On a des lumières d'autoroute orangées qui sont situées à 15/20 m de haut, c'est très moche et pas efficace. Je sais que vous avez essayé d'avoir de l'éclairage à diode, la diode peut-être jolie. Cela donnerait un caractère esthétique au moins pendant la nuit ».

Monsieur le Maire : « Sur la rénovation énergétique des écoles, je te renvoie vers les études sur lesquelles nous nous appuyons ou les retours sur investissement sont expliqués. Sur les parkings, je pense que c'est un vrai débat que l'on doit avoir et ce qui nous a toujours un peu bloqué c'est que nous sommes ni Sanary ni le Castellet. Nous avons moins d'attractivités que ces villes et il faut bien réfléchir à nos besoins. Et si le fait d'avoir des parkings payants ne serait pas en contradiction avec revitaliser le centre-ville. Par contre, il est peut-être intéressant de se pencher sur la question de parking qui serait loué aux résidents à des prix acceptables mais là, je crois aussi que vous l'aviez étudié dans une précédente mandature. Il y a eu un vrai travail. Nous voulons terminer le passage à l'éclairage public en diode et ce sera une véritable économie. Si l'Adjoint au développement durable était là, il a les chiffres en tête et il pourrait te donner immédiatement le retour sur investissement. Maintenant, il faut poser le problème. Je n'ai pas la réponse automatique. Est-ce que changer les lampadaires, qui sont une dépense conséquente, est une priorité ? Changer le mode d'éclairage pour faire des économies, oui indiscutablement. Le débat reste ouvert.

J'ai bien entendu tes réactions. D'autres réactions ?

Je vais vous demander de vous prononcer sur le Rapport d'Orientation Budgétaire.

Je pense que le Rapport d'Orientation Budgétaire a été présenté et que tout le monde a pu s'exprimer. Je vous demande de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2023 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2023 tel qu'annexé et tel que vous l'avez eu»

Vote :

Adopté -> 21

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNING – Ludivine CORTY – Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alexandra LOTHMANN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Michel BAYARD – Olivier CROUZIER – Hervé THEBAULT représenté par Ludivine CORTY – Marie VIDAL MICHEL représentée par Alain LEMOINE – Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN – Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO – Rachida AMAR représentée par Sandrine HORNING

Contre -> 7

Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT – Claude ALIMI représenté par Michèle SALLES – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO représenté par Laurence BOUSAHLA – Clivy RIDE VALADY

Absent, non représenté -> 1

Richard CAMUS

6. Création d'un poste – Rapporteur Marc RAMUS

Marc RAMUS : «Conformément à la politique RH de la Ville ainsi qu'aux lignes directrices de gestion votées par la collectivité, la Commune souhaite procéder à la nomination d'un agent titulaire déjà en poste au grade d'Ingénieur Territorial suite à la réussite de l'examen professionnel correspondant. Il convient donc d'ores et déjà de créer un poste permanent à temps complet considérant les délais de déclaration et publication de vacance de poste obligatoires liés à la Catégorie A, d'un minimum de 8 semaines.

Le poste à créer est donc défini comme suit :

- 1 poste d'Ingénieur Territorial, filière Technique ».

Monsieur Le Maire : « Des remarques ? ».

Denis WILLAERT : « Nous aimerions savoir si une ville de 10 000 habitants comme Le Beausset a un besoin de cadre de ce niveau, compte tenu du périmètre des missions et la voilure des Services Techniques ? ».

Monsieur Le Maire : « Oui. Le poste d'ingénieur est tout à fait justifié quand on voit la multiplicité des tâches, 4 régies à diriger et tous les chantiers que nous allons lancer. De plus il s'agit d'une politique qui accompagne la montée en compétence de nos agents. L'agent en question a réussi le concours d'ingénieur – il nous a semblé naturel de proposer la création de ce poste».

Vote :

Adopté -> 24

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Ludivine CORTY – Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alexandra LOTHMANN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Michel BAYARD – Olivier CROUZIER – Laurence BOUSAHLA – Clivy RIDE VALADY – Hervé THEBAULT représenté par Ludivine CORTY – Marie VIDAL MICHEL représentée par Alain LEMOINE – Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN – Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO – Rachida AMAR représentée par Sandrine HORNUNG – Philippe MARCO représenté par Laurence BOUSAHLA

Abstention -> 4

Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT – Claude ALIMI représenté par Michèle SALLES

Absent, non représenté -> 1

Richard CAMUS

7. Modification du tableau des effectifs – Rapporteur Marc RAMUS

Marc RAMUS : « Suite à la création susvisée d'un (1) poste d'Ingénieur Territorial permanent à temps complet il convient d'adopter le nouveau tableau des effectifs joint en annexe ».

Vote :

Adopté -> 28

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Ludivine CORTY – Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alexandra LOTHMANN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Michel BAYARD – Olivier CROUZIER – Laurence BOUSAHLA – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT – Clivy RIDE VALADY – Hervé THEBAULT représenté par Ludivine CORTY – Marie VIDAL MICHEL représentée par Alain LEMOINE – Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN – Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO – Rachida AMAR représentée par Sandrine HORNUNG – Claude ALIMI représenté par Michèle SALLES – Philippe MARCO représenté par Laurence BOUSAHLA

Absent, non représenté -> 1

Richard CAMUS

8. Autorisation donnée au Maire de signer Avenant n°1 actant l'opération de fusion/absorption et portant modification des clauses financières du marché relatif à la fourniture de matériel et d'équipement pour les restaurants collectifs à caractère social des collectivités territoriales : SAS Groupe Comptoir - Rapporteur Ludivine CORTY

Ludivine CORTY : « Nous devons nous prononcer ce soir sur 3 avenants concernant des fournisseurs du SIVAAD. Ces 3 fournisseurs nous ont fait part de leurs difficultés à faire face aux charges extracontractuelles pesant sur les prix initialement prévus du marché compte tenu de la hausse du coût de l'énergie et des matières premières . Il est rappelé que les charges extracontractuelles pesant sur les prix initiaux ne pouvaient être absorbés par la clause de révision annuelle des prix prévus au marché. Pour le 1^{er} avenant, cela concerne la SAS Groupe Comptoir Par délibération n°2022-02-03-3, le Conseil Municipal du 03 février 2022 a approuvé l'accord-cadre relatif à la fourniture de matériels et

d'équipements pour les restaurants collectifs à caractère social des collectivités locales, pour les années 2022-2023.

Le lot « Vaisselle et accessoires de table pour les restaurants collectifs à caractère social » numéro V01 a été attribué à la société COMPTOIR DE BRETAGNE sous la référence interne n°2022-01-008-FC.

Vous avez la note de synthèse avec vous, je vais aller au plus rapide. Le présent avenant a donc pour objet de réviser les clauses contractuelles du marché portant sur les prix afin de les adapter à la hausse des coûts des matières premières comme l'y autorise les dispositions des articles L2194-1 et R2194-5 du Code de la Commande Publique relatifs aux modifications rendues nécessaires par des circonstances imprévues qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir.

L'avenant a donc pour objet d'acter les modifications suivantes :

-La prise en compte de la fusion/absorption entre COMPTOIR DE BRETAGNE et la société GENERALE DE COLLECTIVITES depuis le 1er octobre 2022, devenant la SAS GROUPE COMPTOIR.

Une révision des prix trimestrielle en lieu et place d'une révision annuelle prévue initialement au contrat sur la base d'un Bordereau des Prix Unitaires contractuel, ne devant pas avoir pour conséquence d'entraîner une hausse supérieure à 50 % du montant du marché initial ;

Le règlement des commandes sur la base du nouveau Bordereau des Prix Unitaires révisé au trimestre (sans système d'indemnisation complémentaire) ainsi que d'une clause de « revoyure » trimestrielle permettant d'examiner l'évolution des conditions économiques du marché jusqu'à son terme fixé au 31 décembre 2023.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant au marché susvisé dans le cadre de la procédure d'appel d'offres lancée par le S.I.V.A.A.D. pour les années 2022 et 2023 relatifs à la fourniture de matériels et d'équipements pour les restaurants collectifs à caractère social des collectivités locales ».

Michelle SALLES : « Est-ce que l'on peut avoir une idée du montant que cela représente en achat pour chacun ? »

Ludivine CORTY : « Pour l'année 2022, pour ces 3 contrats, il n'y a eu aucun achat ».

Vote :

Adopté -> 28

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Laurent CAULET – Claude BLOIS - Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Ludivine CORTY - Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alexandra LOTHMANN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Michel BAYARD – Olivier CROUZIER – Laurence BOUSAHLA - Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Clivy RIDE VALADY - Hervé THEBAULT représenté par Ludivine CORTY - Marie VIDAL MICHEL représentée par Alain LEMOINE – Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN – Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO – Rachida AMAR représentée par Sandrine HORNUNG – Claude ALIMI représenté par Michèle SALLES – Philippe MARCO représenté par Laurence BOUSAHLA

Absent, non représenté -> 1

Richard CAMUS

9. Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°1 portant modification des clauses financières du marché relatif à la fourniture de matériel et d'équipement pour les restaurants collectifs à caractère social des collectivités territoriales : SA MOUGIN JAUFFRET – Rapporteur Ludivine CORTY

Ludivine CORTY : « Par délibération n°2022-02-03-3, le Conseil Municipal du 03 février 2022 a approuvé l'accord-cadre relatif à la fourniture de matériels et d'équipements pour les restaurants collectifs à caractère social des collectivités locales, pour les années 2022-2023.

Le lot « Matériels, ustensiles et équipements pour la restauration des collectivités locales » numéro V02 a été attribué à la société MONGIN JAUFFRET sous la référence interne n°2022-01-009-FC.

L'avenant a donc pour objet d'acter les modifications suivantes :

- La suppression de la clause limitative dite « butoir » limitant la révision des prix à une augmentation de 4 % par an, prévue à l'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- L'ajout d'un indice de révision des prix complémentaire, adapté aux produits en matière plastique ou en caoutchouc, pour les articles du Bordereau des prix Unitaire contractuel concernés,
- La mise en place d'une clause de « revoyure » avant la fin du marché prévue le 31/12/2023, permettant d'examiner l'évolution des conditions économiques du marché jusqu'à son terme fixé au 31 décembre 2023.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant ».

Vote :

Adopté -> 28

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Laurent CAULET – Claude BLOIS - Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Ludivine CORTY - Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alexandra LOTHMANN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Michel BAYARD – Olivier CROUZIER – Laurence BOUSAHLA - Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Clivy RIDE VALADY - Hervé THEBAULT représenté par Ludivine CORTY - Marie VIDAL MICHEL représentée par Alain LEMOINE – Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN – Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO – Rachida AMAR représentée par Sandrine HORNUNG – Claude ALIMY représenté par Michèle SALLES – Philippe MARCO représenté par Laurence BOUSAHLA

Absent, non représenté -> 1

Richard CAMUS

10. Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°1 portant modification des clauses financières du marché relatif à la fourniture de produits et équipements d'entretien, de nettoyage et d'hygiène pour les collectivités locales – Sté SANOGIA – Rapporteur Ludivine CORTY

Ludivine CORTY : « Par délibération n°2022-02-03-3, le Conseil Municipal du 03 février 2022 a approuvé l'accord-cadre relatif aux fournitures et équipements d'entretien, de nettoyage et d'hygiène pour les collectivités locales, pour les années 2022-2023. Le lot « Produits lave-vaisselle » numéro I06 a été attribué à la société SANOGIA sous la référence interne n°2022-01-031-FC.

L'avenant a donc pour objet d'acter les modifications suivantes :

- La modification de la clause de révision des prix prévue initialement une fois par an, dans les conditions définies à l'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, dont la nouvelle périodicité est trimestrielle,
- La mise en place d'une clause de « revoyure » trimestrielle, permettant de d'examiner l'évolution des conditions économiques du marché, jusqu'à son terme fixé au 31 décembre 2023.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant ».

Vote :

Adopté -> 28

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Laurent CAULET – Claude BLOIS - Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Ludivine CORTY - Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alexandra LOTHMANN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU –

Michel BAYARD – Olivier CROUZIER – Laurence BOUSAHLA - Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Clivy RIDE VALADY - Hervé THEBAULT représenté par Ludivine CORTY - Marie VIDAL MICHEL représentée par Alain LEMOINE – Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN – Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO – Rachida AMAR représentée par Sandrine HORNUNG – Claude ALIMI représenté par Michèle SALLES – Philippe MARCO représenté par Laurence BOUSAHLA

Absent, non représenté -> 1

Richard CAMUS

11. Modalités de répartition du produit des concessions funéraires – Rapporteur Sandrine HORNUNG

Sandrine HORNUNG : « Dans le cadre de l'affectation du produit de la vente des concessions funéraires, la loi du 21 février 1996 portant codification du Code Général des Collectivités Territoriales a abrogé une ordonnance du 06 décembre 1843 relatives aux cimetières.

Cependant une partie de l'article 3 de cette ordonnance de 1843 disposant que « l'attribution d'une concession ne peut avoir lieu qu'au moyen du versement d'un capital réparti pour les deux tiers au profit de la commune et pour un tiers au profit des pauvres ou des établissements de bienfaisance » n'a pas été codifiée.

S'agissant d'une erreur de codification privant de base légale la répartition du produit des concessions de cimetières entre les Communes et les C.C.A.S., les communes étaient libres de fixer les modalités de répartition du produit des concessions funéraires à conditions toutefois de procéder par délibération.

Dans ce contexte, la commune du Beausset avait décidé de répartir ce produit sur la base suivante :

2/3 au profit de la Commune du Beausset 1/3

au profit du C.C.A.S.

Démarche qui ne se justifie plus puisque la commune verse une subvention d'équilibre au Budget du CCAS.

Afin de simplifier et de réactualiser cette décision mais également pour répondre à la demande de la Trésorerie de Saint-Cyr-Sur-Mer, il est donc proposé de modifier par délibération cette répartition en affectant l'intégralité du produit au Budget de la Commune. Il est demandé au Conseil Municipal de valider cette affectation complète du produit au Budget de la Commune.

Vote :

Adopté -> 28

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Laurent CAULET – Claude BLOIS - Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Ludivine CORTY - Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alexandra LOTHMANN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Michel BAYARD – Olivier CROUZIER – Laurence BOUSAHLA - Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Clivy RIDE VALADY - Hervé THEBAULT représenté par Ludivine CORTY - Marie VIDAL MICHEL représentée par Alain LEMOINE – Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN – Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO – Rachida AMAR représentée par Sandrine HORNUNG – Claude ALIMI représenté par Michèle SALLES – Philippe MARCO représenté par Laurence BOUSAHLA

Absent, non représenté -> 1

Richard CAMUS

Monsieur Le Maire : « Vous avez eu la liste des décisions relatives à la délégation de gestion courante contrats et marchés. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Quant aux questions diverses, elles ne sont pas arrivées dans les temps. J'avais précisé la dernière fois, à M. ALIMI, que c'était la dernière fois que l'on prenait des questions diverses hors délais, donc je me tiens à ce que j'ai dit.

Par contre, il y aura toujours moyen d'obtenir des réponses dans l'urgence ou en les posant au Conseil suivant »

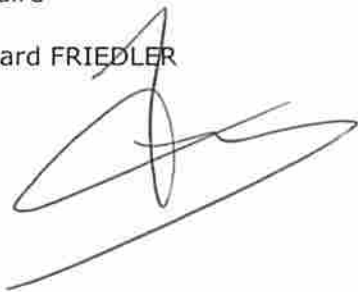
Michelle SALLES : « Des problèmes d'ORANGE. Nous n'avons plus eu de messagerie pendant presque 48 heures ».

Monsieur Le Maire : « Je suis désolé qu'ORANGE n'ait pas rempli ses fonctions. Le Conseil est terminé. Si vous voulez bien, avant de partir, passer voir Mme TASSY pour signer les documents budgétaires. Je vous remercie ».

La séance est levée à 20h45

Le Maire

Edouard FRIEDLER



Le Secrétaire de Séance

Claude BLOIS

